

FORMATION UNIX : L'ESSENTIEL POUR ADMINISTRER UN SERVEUR

La formation Unix : L'essentiel pour administrer un serveur sur 4 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec l'environnement de travail d'un système Unix

PROGRAMME

1/ Partie I : Les environnements de travail

2/ Établir une connexion avec telnet

- Émulateur de terminal : les principes clés
- Avoir accès à certains équipements
- Déclencher le service à distance
- Définir les limites de sécurité

3/ SSH : Établir une connexion sécurisée à distance

- Clés publiques et privées : définitions
- Fichiers .ssh et known_hosts : rôles et enjeux
- SSH pour automatiser un login ou une commande distante

4/ Appréhender l'environnement graphique du serveur

- Serveur X : présentation et enjeux
- Émulateur X sous Windows : rôle (Cygwin, Exceed...)
- Appréhender la variable DISPLAY
- Déplacer l'affichage sur le réseau
- Vue globale de la sécurité : port, xhost et gdm

5/ Configurer son environnement Unix

- Connaître les fichiers de configuration
- Les variables clés de l'environnement (PATH, LANG, PS1...)
- Fichiers de production : exemples
- Se servir des alias de manière pertinente

6/ Partie II : Gérer le stockage de fichiers

7/ Partitions : Partitionner ses disques

- Partitionnement de disques : les enjeux
- Appréhender la nomenclature des partitions
- SAN ou NAS : distinguer ces cas particuliers

8/ Filesystem : Système de gestion de fichiers

- Filesystem : présentation globale (inode et bloc)
- Monter et démonter un filesystem (mount)
- Surveillance des taux de remplissage de filesystems

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2040 euros

4 jours

IXU30

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houilly au
01 42 62 91 86

OBJECTIFS

- Configurer son environnement de travail Unix
- Se servir de façon optimale de l'espace de stockage
- Effectuer une analyse du système de façon autonome et l'optimiser
- Maîtriser l'administration quotidienne d'un serveur Unix

PRE-REQUIS

- Avoir suivi une formation : Linux, commandes de base
- (ou) Avoir des connaissances équivalentes

PUBLIC CONCERNE

- Utilisateurs travaillant sous Unix ou Linux
- Développeurs travaillant sous Unix ou Linux
- Exploitants travaillant sous Unix ou Linux
- Administrateurs travaillant sous Unix ou Linux
- Futurs administrateurs Unix

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

06/04/2021, 15/06/2021, 14/09/2021, 16/11/2021,
Paris

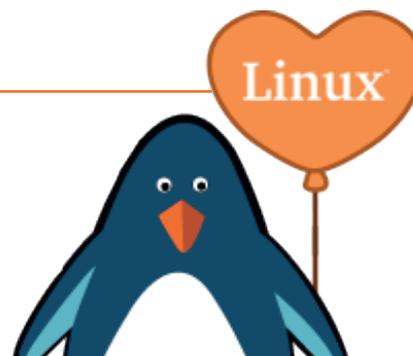
06/04/2021, 15/06/2021, 14/09/2021, 16/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76
Tel : 01 42 62 91 86
www.openska.com



9/ Se servir des outils de base de Unix

- Find : chercher des fichiers
- Grep : recherche des contenus
- Séquences de travail types

10/ Manipuler le système : Arrêt et démarrage

- Runlevels : comprendre le principe
- Appréhender le comportement de init
- Arrêter un service
- Arrêter le system

11/ Appréhender les logs et la planification

- Log : Avoir des informations sur le système
- Le filtrage : paramétrer des syslog
- Démon cron : rôle et mode de configuration
- Fichier crontab en production : exemple

12/ Savoir sauvegarder et restaurer le système Unix

- Tar : effectuer des sauvegardes (tape archiver)
- Restaurer des données
- Installation de logiciels au format tar
- Gzip et bzip2 pour compresser des fichiers

13/ Procéder à l'analyse de l'activité du système

- Connaître le processus de chaque application
- Effectuer la surveillance des processus
- Visualiser la richesse des informations /proc
- Analyse de la gestion des E/S disques (vmstat)
- Mesurer la consommation de la mémoire

14/ Être capable de configurer le réseau sous Unix

- Les fichiers clés à renseigner (@IP, masque, DNS...)
- Connaître les commandes de tests : ifconfig, ping, netstat

15/ Se servir du réseau établi

- Distinguer ftp et sftp
- Transfert de fichiers via ssh ou sftp
- Scp : présentation et différences
- Avoir accès à une ressource distante (mount)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

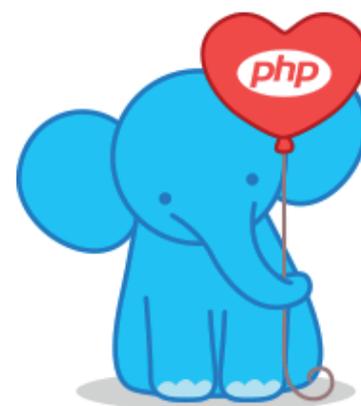
ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75